

## ÉPREUVE ORALE DE GREC ANCIEN LV2 / LATIN LV2

## FILIÈRE LITTÉRAIRE

# JOUR DATE MOIS ANNÉE MATIN/APRÈS-MIDI

### SUJET N°

Rappel des consignes de l'épreuve :

- **Durée de préparation :** 30 minutes.
- **Durée de l'épreuve :** 30 minutes, soit 15 minutes maximum de présentation par le/la candidat.e, suivies d'un entretien avec le jury.
- Nature de l'épreuve : version grecque ou latine (langue choisie au moment de l'inscription) et commentaire de texte.
- Préparation. Le/la candidat.e reçoit un texte grec ou latin d'environ une page, traduit à l'exception d'un bref passage (en gras).
   Le/la candidat.e prépare une traduction de ce passage, suivie d'un commentaire structuré portant sur l'ensemble du texte.
  - **Documents et matériel autorisés :** un dictionnaire (grand Bailly ou grand Gaffiot) est fourni à chaque candidat.
- **Épreuve orale.** 1. Après une courte introduction situant le texte et en présentant les enjeux, le/la candidat.e, sans lire l'ensemble du passage, passe directement à la version (lecture et traduction par groupes de mots, soumettre une seule hypothèse préférable).
  - 2. Le/la candidat.e propose un commentaire d'ensemble, autant que possible problématisé, structuré et argumenté.
  - 3. L'entretien permet enfin de reprendre (si nécessaire) la traduction et d'approfondir le commentaire.

(Ce sujet - propriété ESCP Business school - est à rendre aux examinateurs à la fin de l'épreuve, ainsi que vos brouillons)

# ESCP BS ORAL CONCOURS GREC ANCIEN - LV2 Sujet témoin Platon (428/427-348/347 av. J.-C.), *Criton*, 51c-52a Pourquoi Socrate ne veut pas fuir Athènes

Criton, riche Athénien très attaché à Socrate, demande au philosophe de fuir Athènes à l'issue de son procès. Il lui demande notamment de penser à sa famille et à ses amis. Socrate lui explique alors les raisons pour lesquelles il refuse

de fuir.
« Σκόπει τοίνυν, ὧ Σώκρατες, » φαῖεν ἃν ἵσως οὶ νόμοι, « εί ἡμεῖς ταῦτα άληθῆ λέγομεν, ὅτι οὐ δίκαια ἡμᾶς ἐπιχειρεῖς δρᾶν ἃ νῦν ἐπιχειρεῖς. Ἡμεῖς γάρ σε γεννήσαντες, ἐκθρέψαντες, παιδεύσαντες, μεταδόντες ἀπάντων ὧν οἶοί τ' ἦμεν καλῶν σοὶ καὶ τοῖς ἄλλοις πᾶσιν πολίταις, ὅμως προαγορεύομεν τῷ ἐξουσίαν πεποιηκέναι Ἀθηναίων τῷ βουλομένῳ, ἑπειδὰν δοκιμασθῆ καὶ ἵδῃ τὰ ἐν τῇ πόλει πράγματα καὶ ἡμᾶς τοὺς νόμους, ῷ ᾶν μὴ ἀρέσκωμεν ἡμεῖς, ἑξεῖναι λαβόντα τὰ αὐτοῦ ἀπιέναι ὅποι ᾶν βούληται. Καὶ οὐδεὶς ἡμῶν τῶν νόμων ἐμποδών ἐστιν οὐδ' ἀπαγορεύει [...]. "Ὁς δ' ᾶν ὑμῶν παραμείνῃ, ὀρῶν ὂν τρόπον ἡμεῖς τάς τε δίκας δικάζομεν καὶ τἆλλα τὴν πόλιν διοικοῦμεν, ἤδη φαμὲν τοῦτον ὼμολογηκέναι ἔργῳ ἡμῖν ἃ ᾶν ἡμεῖς κελεύωμεν ποιήσειν ταῦτα, καὶ τὸν μὴ πειθόμενον τριχῆ φαμεν άδικεῖν, ὅτι τε γεννηταῖς οὖσιν ἡμῖν ού πείθεται, καὶ ὅτι τροφεῦσι, καὶ ὅτι ὀμολογήσας ἡμῖν πείσεσθαι οὕτε πείθεται οὕτε πείθει ἡμᾶς, εί μὴ καλῶς τι ποιοῦμεν, προτιθέντων ἡμῶν καὶ ούκ άγρίως ἑπιταττόντων

ποιεῖν ἃ ἂν κελεύωμεν, άλλὰ έφιέντων δυοῖν θάτερα, ἢ πείθειν ἡμᾶς ἢ ποιεῖν, τούτων ούδέτερα ποιεῖ.

Ταύταις δή φαμεν καὶ σέ, ὧ Σώκρατες, ταῖς αίτίαις ένέξεσθαι, εἵπερ ποιήσεις ἃ ἐπινοεῖς, καὶ ούχ ἤκιστα Άθηναίων σέ,

### **Traduction:**

άλλ' έν τοῖς μάλιστα.»

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

« Examine donc, Socrate, » continueraient peut-être les lois, « si nous disons la vérité, quand nous affirmons que ce que tu entreprends de faire à présent, c'est une entreprise qui n'est pas juste à notre égard. En effet, alors que nous t'avons fait naître, que nous t'avons nourri, que nous t'avons élevé, que nous t'avons donné, ainsi qu'aux autres citoyens, une part de tous les biens dont nous étions capables, nous proclamons pourtant – en ayant autorisé tout Athénien qui le souhaite à le faire – que quiconque, lorsqu'il est parvenu à l'âge d'homme et a vu comment les affaires sont administrées dans la cité et nous a vues, nous les lois, s'il n'est pas content de nous, peut partir en emportant avec lui ses biens pour aller où il le souhaite. Et aucune de nous autres, les lois, ne l'empêche ni ne l'interdit (...). Mais celui qui demeure auprès de nous, après avoir vu comment nous administrons la justice et comment nous gouvernons en général, alors nous disons qu'il s'est de fait engagé à faire ce que nous lui commandons ; et celui qui nous désobéit, nous disons qu'il commet une injustice de trois manières :

(...)

Voilà donc, disons-nous, Socrate, les accusations auxquelles tu t'exposes, si tu accomplis le projet que tu médites – et toi non pas moins que tout autre Athénien mais le plus parmi eux. »

#### Corrigé de la traduction :

« Examine donc, Socrate, » continueraient peut-être les lois, « si nous disons la vérité, quand nous affirmons que ce que tu entreprends de faire à présent, c'est une entreprise qui n'est pas juste à notre égard. En effet, alors que nous t'avons fait naître, que nous t'avons nourri, que nous t'avons élevé, que nous t'avons donné, ainsi qu'aux autres citoyens, une part de tous les biens dont nous étions capables, nous proclamons pourtant – en ayant autorisé tout Athénien qui le souhaite à le faire - que quiconque, lorsqu'il est parvenu à l'âge d'homme et a vu comment les affaires sont administrées dans la cité et nous a vues, nous les lois, s'il n'est pas content de nous, peut partir en emportant avec lui ses biens pour aller où il le souhaite. Et aucune de nous autres, les lois, ne l'empêche ni ne l'interdit [...]. Mais celui qui demeure auprès de nous, après avoir vu comment nous administrons la justice et comment nous gouvernons en général, alors nous disons qu'il s'est de fait engagé à faire ce que nous lui commandons ; et celui qui nous désobéit, nous disons qu'il commet une injustice de trois manières : parce qu'il ne nous obéit pas, à nous qui lui avons donné la vie ; parce qu'il ne nous obéit pas, à nous qui l'avons nourri ; et parce qu'après avoir convenu qu'il nous obéirait, il ne nous obéit pas et ne nous convainc pas que nous n'agissons pas bien, alors que nous lui en donnons la possibilité et que nous ne lui ordonnons pas durement de faire ce que nous lui commandons : au contraire, alors que nous lui laissons le choix d'une alternative ou bien nous convaincre de notre erreur, ou bien faire ce que nous lui commandons -, il ne fait ni l'un ni l'autre. Voilà donc, disons-nous, Socrate, les accusations auxquelles tu t'exposes, si tu accomplis le projet que tu médites – et toi non pas moins que tout autre Athénien mais le plus parmi eux.»

### Problématique et axes de commentaire possibles :

L'extrait se situe vers la fin de ce bref dialogue de Platon qui évoque, comme L'Apologie de Socrate ou le Phédon, la fin de Socrate. La scène se déroule dans la prison de Socrate, après son procès (en 399 av. J.-C.). Ses amis viennent le voir régulièrement pour discuter avec lui. Le jour du dialogue, Criton, riche Athénien très attaché à Socrate, du même âge et du même dème que lui, arrive avant l'aurore : il lui annonce que sa mort est prochaine et veut le faire évader la nuit suivante. Platon expose alors les véritables raisons pour lesquelles Socrate a refusé de fuir Athènes avec l'aide de ses amis, alors que le régime démocratique, peu après l'échec de la tyrannie des Trente, est lui-même mis en cause.

Cette prosopopée des lois propose avec force une réflexion morale et argumentée sur la question de l'écart entre légalité et légitimité : faut-il obéir à une loi jugée illégitime ? Pour répondre, Socrate convoque des thèmes qui lui sont chers : la vérité, la justice, la liberté. Toute remise en question des lois dans leur principe même risque de conduire à la ruine de la cité, de l'harmonie sociale et politique. Les lois garantissent en effet l'ordre sur lequel repose l'idéal de civilisation qu'est la cité. La soumission aux lois est ainsi une condition essentielle du pacte social (ὀμολογήσας ἡμῖν πείσεσθαι), et elle est volontaire : il est toujours possible de quitter Athènes ou de convaincre qu'une loi est mauvaise (connotation morale de καλῶς). L'alternative est donc : obéir ou convaincre. Ce qui est en cause, ce n'est donc pas l'imperfection des lois en tant que telles mais les hommes qui ont rendu le jugement. Par ailleurs, l'injustice effraie Socrate davantage que la mort même : on ne répond pas à une injustice par une autre injustice. Enfin, cette mort acceptée avec courage couronne une carrière entière consacrée à la philosophie et à la vertu : Socrate sait que son comportement et ses choix ont valeur d'exemple pour la cité (καὶ ούχ ἥκιστα Άθηναίων σέ, άλλ' έν τοῖς μάλιστα).

Même si le temps fait souvent défaut pour étoffer ou affiner le commentaire, on s'efforcera de le structurer en plusieurs axes bien identifiables (annoncés en introduction).

On veillera à étayer la démonstration par une analyse stylistique précise. On pourra s'appuyer sur les champs lexicaux de la justice et de la conviction (de l'ordre de la raison) et des relations parents/enfants (de l'ordre de l'affect et de la persuasion). Socrate se place sur le terrain de la raison mais reprend habilement le registre affectif de Criton: les vrais parents du citoyen athénien sont les lois, car elles lui ont donné vie (γεννηταῖς) et l'ont nourri (τροφεῦσι). On portera aussi attention à la dimension rhétorique de l'extrait: ainsi l. 2-5, l'accumulation de participes (γεννήσαντες, έκθρέψαντες, παιδεύσαντες, μεταδόντες); ou l. 8-10, la polysyndète (ὅτι τε ..., καὶ ὅτι ...), la répétition du verbe πείθω et le jeu sur les voies active et moyenne (πείθεται ... πείσεσθαι οὕτε πείθεται οὕτε πείθει ἡμᾶς), et donc le sens, et l'insistance sur l'action (ποιοῦμεν, ποιεῖν, ποιεῖν, ποιεῖ). Tout cela traduit la visée

argumentative du passage mais révèle aussi chez Platon le souci de dramatiser ce qui apparaît comme une scène testament à valeur exemplaire.

On évitera toujours la paraphrase et ce qui en tient parfois lieu (le simple relevé des champs lexicaux, lorsqu'il ne s'associe pas à une analyse stylistique et n'amène qu'à dégager le sens évident du texte).

L'entretien aide à corriger d'éventuelles erreurs de traduction, à affiner ou compléter le commentaire. Quels que soient les doutes, le manque de confiance, l'insatisfaction éventuelle sur sa prestation, il importe de faire preuve de dynamisme et de réactivité, de saisir cette occasion de montrer sa connaissance du contexte culturel et sa capacité à argumenter de manière convaincante.